



Gratos !

Le grain de sel

Journal de temps de paix du Syndicat des technicien(ne)s et artisan(e)s du réseau français de Radio-Canada
www.starf.qc.ca

Volume 4, numéro 1, juin 2006

Une nouvelle convention



Le 13 avril dernier a eu lieu la signature officielle de la convention collective STARF-SRC 2006 - 2009

Sur la non moins officielle photo, les comités de négociation syndical et patronal en bonne compagnie.

Dans le désordre habituel : **Alain Couture**, représentant STARF de la Radio de Montréal ; **Martin Lemieux**, président du local STARF de Québec ; **Alain Allard**, président du local STARF de Montréal ; **Michel Comtois**, Directeur de la Maintenance TV, PTSF Montréal ; **Jean-Marc Gellatly**, premier chef, exploitation Radio, Montréal ; **Diane**

Charbonneau, chef de l'exploitation radio-TV, Québec ; **Lise Mathieu**, premier agent de relations industrielles de Radio-Canada ; **Jean-Pierre Laurin**, représentant les membres STARF de Montréal ; **François Lewis**, président national du STARF ; **Carole Ryan**, représentant les membres STARF des régions ; **Chantal Desroches**, chef, planification des ressources, PTSF Montréal ; **Robert Rabinovitch**, président de CBC/Radio-Canada ; **Johanne Hémond**, représentante STARF du Design de

Montréal et finalement **Sylvain Lafrance**, vice-président principal des services français de Radio-Canada.

George C. B. Smith, vice-président aux ressources humaines de CBC/Radio-Canada était aussi présent malgré un pied fracturé, tout comme **Michel Legault**, vice-président national du STARF et **Benoît Celestino**, secrétaire-trésorier national du STARF. Leur modestie respective explique sans doute leur absence de la photo.

... suite en page 2

Nouvelle convention

suite de la une

Pour mémoire, voici un très bref sommaire de la nouvelle convention :

- Durée : avril 2006 – mars 2009 ;
- Augmentations salariales :
 - 2.5 % au 3 avril 2006 ;
 - 2.5 % au premier avril 2007 et
 - 2.6 % au premier avril 2008 ;
- Vacances : une semaine de plus (cinq au total) à 18 et 19 ans d'ancienneté ;
- Soins dentaires : maintenant basés sur la carte de tarifs de 2005 ;
- Des clarifications sur l'évaluation des emplois selon la lettre d'entente 15 qui permettront vraisemblablement de

couper des mois voire des années au processus qui allait s'enliser dans la volonté de l'employeur d'utiliser l'occasion pour réorganiser et reclasser ;

- Formation : renforcement du comité conjoint ;
- Lettre d'entente 13 (4 000 heures) : clarifications sur l'application, d'autres discussions à venir ;
- Supplantation : mécanisme mis à jour après les supplantations récentes au Design ;
- Conciliation travail – famille : un comité conjoint est mis sur pied pour examiner cette situation complexe ;
- Indemnité de cessation d'emploi : elle n'existe plus pour les nouveaux permanents. Un mécanisme de transition

est prévu pour les postes à pourvoir au premier avril 2006 ;

- Non-disponibilité des temporaires : l'employeur demandait l'élimination du droit des temporaires de se mettre non-disponibles.

La solution négociée prévoit un mécanisme dont le but est de maintenir le droit des temporaires de se mettre non-disponibles d'une part, et des conséquences à l'exercice de ce droit afin d'assurer une équité entre les membres et pour tenter de régler certains problèmes d'affectation à certaines périodes de l'année.

CBC Toronto : Fermeture du Design

Le 20 avril dernier, 79 personnes du service du Design de CBC Toronto (membres de la GCM et de l'APS) ont appris qu'ils n'auront plus d'emploi à la mi-août. L'employeur justifie cette coupure massive par des besoins de réduction de dépenses. Il annonce du même coup que les productions internes, les coproductions et les locations de service devront se débrouiller pour leurs services de Design et de fabrication de décors.

Les accessoires, l'atelier de construction scénique, l'atelier de peinture, les effets spéciaux, la coiffure et le costumier de CBC Toronto seront fermés. Seules l'infographie et l'équipe de maquillage de l'Information sont épargnées.

CBC soutient que les grands diffuseurs mondiaux, dont la BBC, n'ont plus de service de design. La GCM fait toutefois remarquer que Radio-Canada dispose encore d'un service de Design significatif à Montréal, en dépit des récentes coupures. La GCM parle d'une véritable liquidation de la télévision anglaise de CBC/Radio-Canada, d'autant que plusieurs productions maison ne reviennent pas à l'automne. La GCM a lancé une campagne d'opinion publique visant à appuyer les collègues de Toronto, dont ceux du Design. On peut en savoir plus long au site Internet

www.stophesellout.ca.

La télévision anglaise de CBC/Radio-Canada fait face à une situation difficile en termes d'écoute populaire et certains

politiciens fédéraux conservateurs et libéraux ne l'ont pas en odeur de sainteté. La prochaine révision du mandat de la Société par le gouvernement fédéral n'a donc rien pour rassurer, bien qu'il s'agisse d'une révision périodique. En entrevue au quotidien « La Presse » du 26 mai dernier, la ministre du Patrimoine canadien Bev Oda (responsable de CBC/Radio-Canada devant le parlement fédéral) a affirmé « ... une de mes inquiétudes majeures tourne autour du nouveau défi à relever du côté de la télévision, en particulier du côté de la CBC » ce qui n'a rien de rassurant.

Les prochains mois risquent de voir d'autres annonces pas nécessairement réjouissantes.

Bonnes vacances !

Le Grain de sel souhaite à tous ses lecteurs des vacances d'été agréables et bénéfiques.

Des arbitrages significatifs

Congé hebdo sur férié (M-455, 478)

Le Syndicat contestait le fait que l'employeur paie une journée de huit heures lorsque un congé hebdomadaire est affecté sur un congé férié alors que le membre travaille dans un horaire régulier de dix heures par jour, tout en débitant le membre d'une journée de dix heures pour un congé annuel ou une remise de temps dans les mêmes circonstances.

L'arbitre Marc Boisvert **a donné raison au Syndicat** sur la base de l'iniquité de la procédure de l'employeur qui crédite huit heures alors qu'il en débite dix pour des circonstances similaires. L'employeur soutenait que l'équité n'est pas légalement applicable dans ces circonstances ...

L'employeur devra donc payer 130 heures de rémunération, plus les intérêts à 43 membres lésés. Comme cette manière de faire est « programmée » dans le système comptable de Radio-Canada, il est possible que les deux heures de dif-

férence soient payées d'un coup une seule fois par année.

Vérifiez vos avis de dépôt de paie !

Liste d'appel (M-480)

Un membre demande compensation parce que l'employeur a fait travailler un autre membre ayant moins d'ancienneté que lui sur la liste d'appel des temporaires. L'employeur refuse de le compenser en argent et comme le membre ne peut être compensé par une autre affectation (il est le plus ancien sur la liste), il s'estime lésé. Pour justifier son refus, l'employeur affirme que le paiement en argent constituerait des dommages-intérêts alors qu'une affectation de compensation ne le serait pas. Il est à noter que l'arbitre n'a pas le pouvoir d'imposer des dommages-intérêts selon l'article 13.8 de la convention STARF – SRC.

L'arbitre Louise Doyon **a donné raison au Syndicat** en spécifiant que l'interprétation donnée à l'article 13.8 par l'employeur est « déraisonnable ». On peut donc s'attendre à ce qu'il y ait

moins « d'erreurs » d'affectation sur la liste d'appel à l'avenir.

Absence maladie sur vacances (M-479)

Un premier scénographe se blesse pendant ses vacances annuelles et se retrouve avec un pied bandé, incapable de marcher avec et il ne peut se déplacer qu'avec des béquilles et avec très grande difficulté pendant dix-huit jours. La preuve médicale présentée est éloquente à cet effet. Le membre a donc demandé que soient reportés treize jours de congé annuels, en vertu des articles 57.5 et 59 de la Convention. L'employeur a refusé sous prétexte que l'employé devait être en « incapacité totale » pendant au moins cinq jours ouvrables pour avoir droit au report de ses congés.

L'arbitre Jean-Louis Dubé **a donné raison au Syndicat** en spécifiant que « ... compte tenu de la nature de son travail, il [le membre] ne pouvait non plus se livrer pendant son congé annuel à des activités normales pour un salarié normal. » L'arbitre a donc conclu que le membre était alors invalide.

Une situation vous semble problématique ?

Parlez-en à votre représentant syndical
ou passez un coup de fil ou un courriel à votre section locale
ou au Syndicat national.

Les situations problématiques — respect de la convention, santé-sécurité, respect des personnes — ne sont pas automatiquement connues du Syndicat. Les violeurs et violeuses de règles ne se vantent pas de leur fait au Syndicat.

Aidez-nous à vous aider !

www.starf.qc.ca — 514-524-1100 — 1-888-838-1100

Salut les cocos !

Celle-là même que le CCRI a décrite comme une actrice majeure de l'organisation de la couverture des Olympiques de Salt Lake City en 2002 par Radio-Canada n'y est plus. La Direction a en effet annoncé le départ de Marie-Josée Marsan, première directrice des finances et de l'administration des services français « afin d'aller relever de nouveaux défis professionnels » ce que les oracles identifient comme un renvoi.

Madame Marsan est bien connue des membres STARF pour l'intense sentiment qu'elle leur inspirait depuis son passage à la Production technique TV.

Questions de fond

La Coalition pour la télévision publique, dont le STARF fait activement partie, sera du débat entourant l'éventuelle révision du système de radio-télévision demandée par la ministre du patrimoine canadien Bev Oda. On y abordera en effet des questions touchant le mandat de Radio-Canada, le patrimoine culturel, la production « indépendante » lourdement subventionnée, etc.

Tendances

On remarque un certain changement dans l'industrie, alors que les diffuseurs n'initient plus de production de séries dramatiques « lourdes » (850 000 \$ ou plus de l'heure) car avec les règles de financement (subventions) actuelles, le risque incombe au diffuseur et les droits de diffusion sur toutes les plate-formes (TV, DVD, Internet, etc.) vont au producteur indépendant qui, lui, ne risque pratiquement rien de ses ressources propres dans une production.

Production maison

On remarque aussi un certain « rapatriement » de production par les diffuseurs privés, dont TVA. C'est dire qu'il y aura plus de production à l'interne et moins par les producteurs « indépendants ». De plus, les producteurs indépendants ayant l'habitude de créer une entreprise par saison de chaque production, la gestion des droits et du patrimoine audiovisuel deviennent fort compliquées.

Communauté d'intérêts

Il est de plus en plus clair que la coalition et la haute direction de Radio-Canada s'entendent sur ce que devrait être la radio et télévision publique. Nous verrons donc dans les prochains mois une lutte où employeur et syndicats radio-canadiens seront du même côté.

Du côté de Télé-Québec

Avec le projet de Télé-Québec d'éliminer totalement sa production maison, des négociations ont été entreprises avec ses syndicats afin d'établir les modalités des coupures de postes. Un seul des syndicats s'est pour l'instant entendu avec l'employeur sur un projet d'entente qui demande l'acceptation de tous les syndicats de la maison. C'est dire que rien n'est encore réglé de ce côté.

Pas encore l'impartition !

Télé-Québec voulait aussi mettre en impartition l'entretien de ses émetteurs. L'impartiteur envisagé était nul autre que Radio-Canada. C'est dire que des membres STARF auraient pu se trouver dans le rôle d'employés d'un impartiteur. Le monde à l'envers ! Des négociations ont eu lieu entre Télé-Québec et Radio-Canada mais il semble que Télé-Québec n'y a pas trouvé son compte puisque le projet est abandonné.

Projets, projets ...

Fin avril, la MRC de Montréal faisait la nouvelle dans les journaux de Montréal. On y annonçait en effet que Radio-Canada envisageait de transformer la tour à bureaux de son édifice de Montréal en condos de luxe. C'est une autre page à ajouter aux hypothèses de développement des immeubles « excédentaires » de la Société. Après le projet « Versant » du stationnement, allons-nous assister au projet « Sommet » de la tour ... ? Verra-t-on « verser » le « sommet » ?

On ne compte plus les hypothèses de développement des propriétés de la SRC, que ce soient des rumeurs ou des projets abandonnés ou réalisés. Le projet Versant a avorté après que la SRC ait investi

des sommes substantielles pour permettre sa réalisation sur le stationnement ouest de Montréal. Une école de métiers de la télévision occupe deux étages de l'édifice de Toronto. Une rumeur voulait aussi y installer un aquaparc. Avec la fermeture du Design, on y aura encore plus d'espaces excédentaires.

La vente de l'édifice de Québec a fait jaser. Les centres de production de Québec, Ottawa et Edmonton ont été relocalisés. L'immeuble de Vancouver a été « redéveloppé ». La Société dispose aussi d'autres espaces excédentaires dans des localités où le marché immobilier est moins actif, ce qui génère moins de scénarios et de rumeurs.

On peut quand même se demander comment Radio-Canada attirerait les acheteurs d'appartements grand luxe dans la tour de Montréal. Peut être pourrait-on réaliser le vieux rêve d'un pipeline raccordé à la Molson voisine ? Et où donc les habitants de ces appartements pourront-ils stationner leurs voitures ? Et à quel prix ?

En attendant, on pourrait épouseter, passer l'aspirateur, laver les fenêtres (celles qui donnent sur l'intérieur aussi) et fournir de l'air frais en quantité suffisante à longueur d'année partout dans les édifices de la Société. Ça diminuerait les coûts de santé de ceux et celles qui travaillent encore ...